

Browning

REMISES D'ÉTÉ

ENTRE LE 22 MAI ET LE 21 JUILLET 2026



75 \$ DE REMISE SUR LES CARABINES MARAL • FUSILS CITORI (À L'EXCEPTION DES MODÈLES CX ET HUNTER) • FUSILS MAXUS II



50 \$ DE REMISE SUR LES CARABINES X-BOLT • FUSILS A5 • FUSILS CITORI CX ET HUNTER • FUSILS SILVER



25 \$ DE REMISE SUR LES CARABINES AB3



Recevez jusqu'à 75\$ de remise à l'achat d'une arme à feu Browning neuve. Pour plus de détails visitez rebates.browning.com ou informez-vous auprès de votre détaillant Browning.



Modalités : L'offre s'applique uniquement sur l'achat au détail, par le consommateur, d'une arme à feu Browning achetée neuve (à l'exclusion des armes à feu "custom shop") entre le 22 mai et le 21 juillet 2026. L'offre est destinée uniquement à l'utilisateur final. Les employés de Browning et Winchester Repeating Arms, les représentants commerciaux, les distributeurs agréés et leur personnel de vente et les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles à cette promotion. Limite d'une demande de remise 'Remises d'été' par arme à feu/numéro de série. Les achats admissibles doivent être effectués à partir d'inventaire disponible en magasin: aucun bon différé ou d'achat payé à l'avance est autorisé pour inventaire au détail en rupture de stock. Pour soumettre votre demande 'Remises d'été' allez à rebates.browning.com, remplissez le formulaire en ligne et téléchargez les documents à l'appui énumérés. Toutes les demandes doivent être soumises, en ligne, avant minuit le 6 juillet 2026. Toutes preuves d'achat présentées deviennent la propriété de Browning et ne seront pas retournées. Toute reproduction ou demande non valide sera automatiquement rejetée. La remise sera remboursée dans la devise du pays dans lequel l'achat du produit éligible a été effectué. Il faut compter de six (6) à huit (8) semaines pour le traitement de la demande et le versement de la remise. L'offre est nulle si interdite, taxée ou restreinte par la loi. L'offre est valide uniquement au Canada. Tous les acheteurs doivent être citoyens ou résidents permanents du Canada. Browning se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires afin de confirmer l'admissibilité et la validité des déclarations. Toute fausse information annule automatiquement la demande de remise. Les contrevenants s'exposent à des poursuites. Si les présentes modalités ne sont pas respectées, l'offre ne sera pas honorée. Browning se réserve le droit de modifier, de changer ou d'interrompre ce programme à tout moment.

